

Accès à l'université: les députés prévoient un "cadrage national" des compétences requises

Paris, 6 déc. 2017 (AFP) -

Les députés ont prévu un "cadrage national" des compétences requises pour s'inscrire en premier cycle à l'université, parmi les modifications apportées en commission au projet de loi qui réforme l'accès à la fac.

Le texte "relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants", adopté dans la nuit de mardi à mercredi en commission des Affaires culturelles et de l'Education, sera au menu de l'hémicycle à partir de mardi.

Il vise notamment à supprimer le tirage au sort et réduire le taux d'échec en première année de fac, selon le gouvernement, mais est vivement critiqué par plusieurs syndicats lycéens, qui dénoncent "une sélection déguisée". Jusqu'alors, la seule condition pour suivre la licence générale de son choix était d'avoir le bac (et d'être tiré au sort pour les filières les plus demandées).

Le texte s'est attiré des critiques à gauche en commission, les communistes jugeant notamment qu'il instaure "une sélection à plusieurs niveaux" et les élus Nouvelle Gauche y voyant "un abandon de la règle selon laquelle "tout candidat est libre de s'inscrire dans l'établissement de son choix". Pour LR, c'est "peut mieux faire".

A l'initiative du rapporteur LREM, Gabriel Attal, les députés ont adopté un amendement qui précise que le gouvernement "arrête un cadrage national permettant d'harmoniser la présentation des caractéristiques de chaque formation du premier cycle, en indiquant les éléments d'information qu'elles doivent comporter pour éclairer les choix des candidats". Ces "attendus" restent à définir.

Les députés ont aussi précisé que tous les établissements publics d'enseignement supérieur devront participer, dans un délai de trois ans, à la nouvelle plateforme ParcoursSup, qui doit remplacer APB (admission post-bac).

A l'initiative d'élus LR, un amendement a aussi été adopté pour préciser que les universités "mettent en oeuvre un enseignement modulaire capitalisable", dans l'idée de faciliter les passerelles entre les différentes voies de formation supérieure.

Ils ont également prévu de donner un pouvoir d'appréciation aux recteurs pour prendre en compte les situations particulières d'un candidat pour son inscription, tenant à son état de santé ou à son handicap.

Parmi les modifications adoptées, figure également un amendement des Insoumis qui ajoute dans les finalités attendues du premier cycle le fait de "contribuer à l'émancipation sociale et culturelle des étudiants afin qu'ils soient en mesure de développer un libre arbitre et une pensée critique".

A l'initiative d'élus communistes, les députés ont aussi prévu un rapport sur l'accès aux soins des étudiants six mois après la promulgation de la loi, qui prévoit un transfert vers le régime général de la sécurité sociale des étudiants, affiliés jusqu'à présent à un régime spécifique.

chl/far/vm/mm

Afp le 06 déc. 17 à 14 08.